

CONSEIL COMMUNAL

REUNION DU JEUDI 13 NOVEMBRE 2008

L'an deux mil huit, le treize du mois de novembre à 20 H 00, en suite d'une convocation adressée régulièrement par le Collège Communal aux Membres du Conseil, sont présents :

- M. Jean-Jacques FLAHAUX, Député-Bourgmestre-Président ;
 MM. FIEVEZ. CANART. DAYE. Mme THIBAUT. MM. VASTERSAEGHER. RENARD.
 Echevins;
 Mme Véronique MATTON, Présidente du C.P.A.S.
 MM. SCHOLLAERT. JEANMART. Mme ROOBAERT. MM. ROSSAY. LECHENE.
 FERNANDEZ-CORRALES. MANZINI. Mmes DAVID. DECORT. M. LIEDS. Mme
 SAUVAGE. MM. GAILLY. PAUL. Mmes SMETS. GOREZ. M. BRANCART. Mme
 DETRY, Conseillers Communaux.
 M. Philippe du BOIS d'ENGHIEN, Secrétaire Communal.

Monsieur Alain Bailleux et Madame Amélie Corbisier, Conseillers Communaux sont absents et excusés.

Madame Véronique Matton, Présidente du C.P.A.S. et Monsieur Guy De Smet, Conseiller arriveront en cours de séance.

A 20 H 07, l'Assemblée aborde en séance publique, l'examen des points prévus à son ordre du jour :

SEANCE PUBLIQUE

1 FINANCES COMMUNALES

A Impositions communales

Avant de passer au vote sur les modifications des règlements-taxes proposés, Monsieur le Président rappelle l'obligation imposée par la Tutelle aux Villes et Communes d'arriver au coût-vérité en matière de déchets.

Monsieur l'Echevin Daye donne également quelques explications complémentaires sur la manière de calculer le coût-vérité en question.

Monsieur le Conseiller Manzini : Ecolo a voté contre ce décret du Ministre Lutgen.

Je voterai contre aussi.

Je souhaite toutefois remercier le Collège Communal pour avoir maintenu les avantages sociaux en faveur des plus démunis.

Je tiens également à dire que Braine-le-Comte n'a pas à rougir de sa politique en matière de déchets. Comparativement à d'autres, ce n'est pas mal.

Monsieur le Conseiller Schollaert : il était possible de négocier ce problème de différentes façons et votre façon n'est finalement pas mauvaise.

Madame la Conseillère David : je vois qu'à l'article 4, vous avez prévu l'octroi de 10 rouleaux de sacs gratuits au profit de nos concitoyens. Comment va-t-on faire pour en bénéficier ?

Monsieur le Président : manifestement, il y a une erreur dans le texte qui vous est proposé, il ne s'agit pas de 10 rouleaux de sacs gratuits mais bien de 10 sacs gratuits.

Madame la Conseillère David : effectivement, je me disais bien qu'il devait y avoir une erreur.

Monsieur l'Echevin Daye : en fait, vous savez que nous sommes tenus de donner un certain nombre de sacs gratuits à la population. Nous avons donc imaginé, avec l'I.B.W., cette gymnastique juridique : chaque fois qu'une personne achète un rouleau de 10 sacs il y en a 2 qui seront gratuits.

Monsieur le Conseiller De Smet entre en séance.

Madame la Conseillère Roobaert : ce qui me dérange c'est que les gens doivent payer des rouleaux pour avoir des sacs gratuits.

Monsieur l'Echevin Daye : la politique des sacs gratuits est effectivement tout à fait contraire au principe pollueur payeur.

Monsieur le Conseiller Manzini : effectivement, je rejoins sur ce point l'Echevin Daye. Il faut donc continuer à développer le tri sélectif. A cet égard, je me demande ce que fait l'I.B.W. ? Que pensent nos concitoyens lorsqu'ils arrivent au parc à conteneur et qu'ils constatent que les conteneurs sont pleins ? Est-ce une façon d'encourager le tri ?

Monsieur l'Echevin Daye : Madame l'Echevine Thibaut qui nous représente au Conseil d'Administration de l'I.B.W. et moi-même sommes déjà à de nombreuses reprises intervenus auprès de l'I.B.W. Il paraît que cela coûte cher de faire vider les conteneurs. Ils attendent donc la dernière minute !.

Monsieur le Conseiller Jeanmart : je me rends régulièrement dans 3 parcs à conteneurs de l'I.B.W. : celui de Braine-le-Comte, celui de Rebecq et celui de Virginal.

Je peux vous dire qu'il n'y a vraiment qu'à Braine-le-Comte que cela se passe. Que ce soit à Virginal ou à Rebecq, les conteneurs sont en général vidés en temps et en heure.

Monsieur le Conseiller Schollaert : j'utilise régulièrement les parcs à conteneurs. Et effectivement à Braine-le-Comte, il y a toujours quelque chose qui ne va pas. Faites un sondage auprès de nos concitoyens et transmettez leurs doléances à l'I.B.W. Cela les fera peut-être bouger.

Monsieur le Président : c'est une question qui pourrait être examinée au groupe travail « Déchet ».

Monsieur le Conseiller Schollaert : je suis heureux de constater que grâce à la santé florissante de la Ville, vous allez pouvoir diminuer légèrement l'I.P.P.

Par ailleurs, tout le monde a pu constater que notre pouvoir d'achat est attaqué et que les crises économique et financière sont à notre porte. Je me demande si ce n'est pas le moment de modifier le cap de gestion de la Ville tout simplement en dépensant moins.

Quel est l'impact de cette baisse de l'I.P.P. de 8,5 à 8,4 % ?

Monsieur le Président : pour une année pleine, cela représente 68.000 €.

Monsieur l'Echevin Renard : tout le monde est d'accord de faire baisser l'I.P.P. mais n'allez pas trop fort car il ne faudrait pas devoir licencier du personnel.

Monsieur le Président : cette année, nous avons eu 3 sauts d'index pour le personnel.

En 2009, cet impact concernera une année pleine : plus 900.000 € (par rapport au budget 2008 initial) sur un budget de 19 millions. Ce n'est pas négligeable.

J'entends bien le désir de Denis Schollaert de baisser davantage l'I.P.P. Toutefois, je préfère de loin ne pas trop baisser cette taxe et être obligé de la réaugmenter avant la prochaine majorité. Même si elle est symbolique, il s'agit quand même d'une baisse d'impôt. La première depuis plus de 25 ans !.

On passe alors au vote et la diminution de la taxe communale additionnelle à l'impôt des personnes physiques et votée à l'unanimité.

- Les modifications de la taxe sur l'enlèvement des déchets ménagers et assimilés sont votées par 21 voix pour et 1 non du Conseiller Manzini, les Conseillers De Smet, David et Roobaert s'étant abstenus.
- La modification sur la redevance sur l'utilisation de sacs poubelles est également votée par 21 voix pour, 1 non d'Ecolo et 3 abstentions des Conseillers De Smet, David et Roobaert.
- La majoration de la taxe sur les centres d'enfouissement techniques est votée à l'unanimité.

B Contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions - Approbation de l'octroi du subsidé.

Le Conseil Communal unanime approuve la subvention 2008 à l'A.S.B.L. Dynamicit  Brainoise et l'inscription de cr dits   la modification budg taire n  2 pour permettre le paiement de cette subvention.

C Emprunts Communaux

Le Conseil Communal unanime approuve les 3 emprunts suivants :

- Travaux de r paration du puits de la Bra nette - Escompte de subvention - Remboursement
Financement par le fonds de r serve extraordinaire - Vote

Cf d lib 

- Travaux d'entretien aux trottoirs - Exercice 2006 - Indemniti    verser au fonds de participation
Financement par le fonds de r serve extraordinaire - Vote.

Cf d lib 

- Travaux d' tanch iti  du pignon de la Chapelle St Adrien de l'Eglise St Martin de Steenkerque - Honoraires - Financement par l'emprunt global - Vote

Cf d lib 

- D Vérification de caisse
Le Conseil Communal prend note de la vérification de la caisse de Madame la Receveuse Communale pour le 3^{ème} trimestre 2008. Cette vérification effectuée le 4 novembre dernier, présentait un avoir justifié de plus 621.195,44 €.
- 2 REGIE FONCIERE COMMUNALE**
Octroi du subside prévu au service extraordinaire du budget communal 2008 (M.B. 2)
Décision
L'Assemblée unanime approuve l'octroi du subside en question.
- 3 INVESTISSEMENTS**
Le Conseil Communal unanime approuve les investissements suivants :
- A Acquisition d'instruments destinés à l'Académie de Musique
Décision de principe. Approbation des conditions et choix du mode de passation du marché.

Cf délibé
- B Acquisition de matériel divers pour l'équipement de la nouvelle autopompe du Service Incendie
Décision de principe - Approbation des conditions et choix du mode de passation du marché

cf délibé
- C Travaux d'aménagement de la rue du Pire dans le cadre du plan mercure 2008
Approbation du projet.

Cf délibé
- D Entretien de divers cours d'eau à Braine-le-Comte - Exercice 2008
Décision de principe - Approbation des conditions et choix du mode de passation du marché.
Au sujet de ce dernier marché, Monsieur le Conseiller Jeanmart fait remarquer qu'à la rue des Postes, la création d'étangs a entraîné et entraîne toujours des problèmes d'inondations.

Monsieur l'Echevin Canart signale qu'il tiendra compte de cette remarque.

4 JUMELAGE DE LA VILLE AVEC SIG-NOGHIN (Burkina Faso)

Rapport de l'Echevin de la solidarité mondiale, Maxime Daye et approbation des statuts du comité de jumelage.

Monsieur le Président rappelle qu'il s'agit beaucoup plus d'un jumelage de coopération qu'un jumelage « à l'européenne », c'est donc l'Echevin de la solidarité mondiale, Maxime Daye, qui prendra en charge ce dossier.

Monsieur le Conseiller Manzini : quel budget allez-vous consacrer à ce projet ?

Monsieur l'Echevin Daye : dès la signature de l'acte de jumelage, nous allons reprendre quelques projets : certains ne coûtent pas chers comme par exemple des projets pédagogiques et pour d'autres plus onéreux, nous les présenterons à la Commission Européenne.

Pour le moment, je n'ai pas de chiffre à vous proposer d'autant qu'il est clair que ces projets se feront en collaboration avec les Burkinabés.

Monsieur le Conseiller Manzini : notre crainte était que vous fassiez du saupoudrage inutile. Il est clair que cela doit s'inscrire dans une démarche de développement durable.

Madame la Conseillère Roobaert : toutes les associations qui sont là travaillent-elles avec le Burkina Faso ?
Petits Pas par exemple ?

Monsieur l'Echevin Daye : même si leur premier projet concernait uniquement le Congo, le champ d'action de Petits Pas vise toute l'Afrique. Vous vous souviendrez que l'année passée, ils se sont associés avec la Ville, à l'occasion du marché de Noël pour faire venir des représentants du Cameroun.

Madame la Conseillère David : j'ai vu qu'il s'agissait d'une association de faits. Si nous la subsidions, il est normal qu'il y ait un contrôle qui se fasse. Je propose qu'à l'article 11, on indique qu'il s'agisse d'un contrôle annuel.

Monsieur l'Echevin Daye : oui, sans aucun problème.

Monsieur l'Echevin Fievez : à l'occasion du marché de Noël, le Centre Culturel va faire venir douze artistes du Burkina.

Monsieur le Conseiller Jeanmart : le Burkina-Faso est le plus grand producteur de films de l'Afrique francophone. On y trouve également les meilleurs écrivains de langue française. Il ne faudrait pas réduire leur culture à un groupe folklorique.

Monsieur l'Echevin Fievez : ce n'était bien évidemment pas du tout notre intention. Nous travaillons en collaboration avec l'Ambassade du Burkina Faso.

Monsieur le Conseiller De Smet : je me réjouis de ce jumelage car il y a plus de 30 ans qu'il y a des liens privilégiés entre le Burkina Faso et l'Ecole Normale.

Nous avons déjà réussi ainsi à mener à bien un projet de construction d'une école primaire à Gorum Gorum.

La Haute Ecole Roi Baudouin envoie également régulièrement des étudiants à l'endroit.

Le projet de construction d'une école secondaire vient de commencer.

Et l'Assemblée unanime d'approuver les statuts du comité de jumelage.

5 CENTRE CULTUREL REGIONAL DU CENTRE

CONVENTION 2008 POUR LA PARTICIPATION FINANCIERE DE LA VILLE

Approbation.

L'Assemblée unanime approuve la reconduction de la convention avec le Centre Culturel Régional du Centre pour l'année 2008.

6 PATRIMOINE COMMUNAL

Acquisition d'une maison divisée en 2 habitations au n°s 2 et 4 de la rue Jean Pluchart.

Décision.

Monsieur le Conseiller Schollaert : quelqu'un a-t-il calculé le coût de la restauration de ces bâtiments ?

Monsieur le Président : cette réhabilitation pourra sans doute bénéficier d'une subvention dans le cadre du « plan logement ».

Vous savez que ce dernier n'est malheureusement pas encore revenu à la Ville.

A ce jour, je n'ai pas encore d'estimation mais Monsieur le Directeur des Travaux m'a promis, dès qu'il aura terminé les chantiers en cours, d'en tenir compte.

Et même si la rénovation nous coûte, nous aurons deux logements en centre-ville et à proximité de la gare !.

Madame la Conseillère David : je suis tout à fait d'accord avec vous, il fallait rénover ces deux petites maisons insalubres.

Je pense aussi qu'au total, cela nous coûtera au moins 200.000 euros.

Mais qu'allez-vous en faire ?

Monsieur le Président : à priori, nous pensons y maintenir 2 logements. Mais si nous obtenons des subsides pour la rénovation, nous verrons bien. Peut-être un logement pour jeune ménage, un logement de transit ou un logement géré via l'A.I.S.

Et l'Assemblée unanime d'approuver la décision d'acquérir ces 2 maisons.

7 C P A S

Création de nouveaux services - Approbation

Création des M.C.A.E. de Braine-Centre et d'Hennuyères- Délibérations du C.A.S. - Approbation .

Monsieur le Président : afin de satisfaire à une demande de la Tutelle, nous devons formellement approuver les délibérations du Conseil de l'Action Sociale qui ont créé les 2 maisons communales de l'accueil de l'enfance de Braine-Centre et d'Hennuyères.

Et l'Assemblée unanime d'approuver ces délibérations.

8 PERSONNEL COMMUNAL ET MANDATAIRES COMMUNAUX

Programmation sociale 2008 - Octroi de l'allocation de fin d'année

Décision de principe.

L'Assemblée unanime approuve la décision précitée.

9 SEANCE DU 21 OCTOBRE 2008

Procès-verbal - Approbation.

Après avoir tenu compte des remarques de fond de Madame la Conseillère David et des remarques de forme de Monsieur le Conseiller Schollaert, l'Assemblée approuve le procès-verbal en question.

10 INFORMATIONS

Monsieur le Président confirme alors que la prochaine réunion du Conseil Communal qui se tiendra le 16 décembre prochain aura lieu à 18 H 30 au lieu de 20 H 00. Il s'agira en effet de voter ce jour-là, les budgets du C.P.A.S. et de la Ville.

Monsieur le Président confirme également que la C.C.A.T.M. et le Collège ont tous deux émis un avis défavorable sur les projets d'installation de pylône G.S.M. - Base à l'Avenue du Stade et dans le Bois de la Houssière.

11 INTERPELLATIONS DE CONSEILLERS COMMUNAUX

Le Collège répond alors à l'interpellation du 11 novembre 2008 de Monsieur le Conseiller Jeanmart au sujet des nuisances dont sont victimes les habitants de Ronquières .

Le huis clos est ensuite prononcé pour l'examen des points prévus à l'ordre du jour :

HUIS CLOS

L'Assemblée unanime approuve les points suivants :

12 ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL - PERSONNEL

A Octroi d'une interruption de carrière dans le cadre d'un congé parental à une institutrice maternelle. Décision.

Cf délibé

B Ecole de Ronquières
Mise en disponibilité par défaut d'emploi d'une maîtresse spéciale de religion protestante. Décision.

Cf délibé

13 ACADEMIE DE MUSIQUE - PERSONNEL

A Octroi d'une disponibilité pour convenances personnelles à un professeur de flûte traversière.
Décision

Cf délibé

B Notification d'une disponibilité pour convenances personnelles à un professeur de flûte traversière
Désignation de remplaçants. Décision.

Cf délibé

C Notification d'un congé de maladie d'un professeur de clarinette et de saxophone.
Désignation d'un remplaçant. Décision.

Cf délibé

14 COMITES DE GESTION DES SALLES DE LA BUTTE (Hennuyères) DE L'ANCIENNE GARE(Ronquières) ET DU CENTRE 9 (Petit-Roeulx)

Les Membres du Conseil désignent un représentant par parti pour siéger au sein des comités de quartier, à savoir :

Petit - Roeulx :

Braine (M.R.)	M. Delmarle
P.S.	Madame Fabienne BAILAND
I.C. (CDH)	Madame Anne-Catherine ROOBAERT

Hennuyères

Braine (M.R.)	Madame Lindsay GOREZ
P.S.	Monsieur Adhémair VANHECKE
I.C. (CDH)	Monsieur Philippe JEANMART

Ronquières

Braine (M.R.)	Monsieur Didier LIEDS
P.S.	Monsieur J. CHABEAU
I.C. (CDH)	Madame Annka DECOOMAN - GORNIACZYK

Le parti Ecolo désignera ses Membres ultérieurement.

15 COMITE DE JUMELAGE BRAINE LE COMTE / Sig-Noghin

Désignation des représentants du Conseil Communal.

Les Membres du Conseil désignent un membre par parti politique soit pour le groupe :

- Braine (M.R.)-	Monsieur Jean-Pierre WERY
- P.S. :	Monsieur Daniel RENARD
- I.C. (CDH)	Monsieur Pierre-André DAMAS
- Ecolo	Monsieur Emile Marcoux